

Journée « Métier » du 6 novembre 2014

Le Lycée

Atelier accompagnement personnalisé.

Mise en place

L'AP est présenté comme « mesure-phare » de la réforme du lycée en 2009 ; il se met en place en seconde à la rentrée 2010, à raison de deux heures hebdomadaires par élèves ou 72h annualisées ; il se poursuit en première en 2011 et terminale en 2012. Rappelons que ces heures ont été « prises » aux enseignements disciplinaires, en particulier sur les modules et aide individualisée.

L'objectif affiché est de « concourir à un meilleur accompagnement et à une meilleure orientation de chaque élève ».

L'analyse de la genèse met l'AP au confluent de deux courants : d'une part le courant « pédagogue » de l'individualisation à tout crin, d'autre part la vision managériale, l'AP constituant un cheval de Troie pour les chefs d'établissements désireux d'entrer directement dans les pratiques pédagogiques de façon prescriptive et de garder la main sur ces mêmes pratiques. L'idéologie qui sous-tend l'AP oppose cours et accompagnement et se fonde sur l'idée que la réussite de l'élève se joue en dehors des heures disciplinaires.

Etat des lieux

Il s'avère difficile de dresser un panorama complet de l'AP puisqu'il relève, par son essence même, de l'autonomie des établissements et qu'on trouve par conséquent de multiples organisations. On peut quand même dégager quelques constantes, particulièrement problématiques :

- l'éclatement du groupe –classe
- l'effacement des disciplines à travers la prescription de transversalité
- le contrôle de certains chefs d'établissement par le « pilotage », la participation aux concertations, la définition des contenus
- la lourdeur des effectifs et/ou le déséquilibre entre les groupes
- les différences de rémunération : intégration au service, HSA, voire HSE.
- annualisation à peine déguisée : une heure hebdomadaire effectuée pendant 18 semaines comptée comme ½ HSA par exemple. L'alignement en barrettes rend encore moins lisible la répartition des heures.
- variable d'ajustement des services ou inflation des HSA.
- le manque de suivi et d'efficacité lorsque les rotations entre les groupes sont trop rapides.

Les situations observées montrent les grandes disparités d'organisation, un exemple faisant même apparaître 4H d'AP hebdomadaires financées pour une classe, sous forme de dédoublements (2H/élève pour 4H/prof). Ailleurs, l'AP première regroupe jusqu'à 27 élèves de séries différentes.

Propositions

La réflexion amène à s'interroger sur la pertinence de l'AP : faut-il le supprimer totalement et « rendre » les heures aux disciplines ? Faut-il le conserver, avec quelles transformations pour le rendre efficace ?

Il ressort que c'est le travail des professionnels que sont les enseignants qui a donné du sens à un dispositif qui n'en avait pas au départ.

Des questions restent en suspens :

-L'AP doit-il être obligatoire pour tous les élèves, y compris les plus à l'aise ? Mais peut-on priver ces mêmes élèves d'heures auxquelles ils ont droit ? Quelle modulation envisager ?

-L'AP est-il plus efficace si le professeur intervient dans ses classes ou pas ?

Les propositions suivantes émanent du groupe :

-réduire les effectifs des classes pour « personnaliser » le travail dans tous les cours tout au long de l'année.

-Donner à l'AP les moyens de ses objectifs, pour travailler avec des groupes très réduits, de 8 élèves si nécessaire.

-définir les dédoublements disciplinaires par un cadrage national et abonder les DGH en conséquence, sans mettre les deux types de dispositif en concurrence.